

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 80 (2015)

Autorisation voirie - SARL JALOUZOT de Gy-Les-Nonais
Raccordement téléphonique dans chambre sous chaussée
13, Rue Champault - A compter du 25 Novembre 2015

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu la demande présentée par la SARL JALOUZOT TEL de Gy-Les-Nonains,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de raccordement téléphonique sis, 13, Rue Champault,

ARRETE

ARTICLE 1er : la SARL JALOUZOT TEL de Gy-Les-Nonains est autorisée à effectuer des travaux de raccordement téléphonique dans la chambre sous chaussée sis, 13, Rue Champault et ce à compter du Mercredi 25 Novembre 2015.

ARTICLE II : Pendant la durée des travaux et en raison d'un empiètement sur la chaussée, une circulation alternée manuellement sera mise en place.

ARTICLE III : La signalisation sur ce chantier sera mise en place par la SARL JALOUZOT TEL , chargée des travaux.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la SARL JALOUZOT TEL
- la Gendarmerie
- au Chef de Corps des Sapeurs Pompiers
- au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 17 Novembre 2015

Le Maire,

E. RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le :

ou de sa notification le :

18/11/2015

Le Maire,

E. RAT

